

une baisse constante. Cela prouve une chose: peu importe sous quel aspect se présente le problème, l'agriculteur de l'Ouest semble toujours de plus en plus éprouvé.

Je ne veux pas abuser du temps de la Chambre. On a dit beaucoup de choses et on en dira encore sans doute beaucoup au cours du débat. J'exhorte le gouvernement à s'efforcer vraiment de regagner la confiance que les Canadiens avaient dans le gouvernement et dans les hommes politiques lorsqu'ils parlent des grandes questions qui les concernent tous et dont dépend leur gagne-pain.

M. R. E. McKinley (Huron): Monsieur l'Orateur, les députés pourront s'étonner que je participe au débat tendant à la deuxième lecture du bill n° C-162, destiné à aider les agriculteurs des Prairies à toucher des fonds pour le séchage du grain. L'intérêt que j'éprouve n'est pas difficile à comprendre, car je me rappelle très bien qu'en 1956 et 1957, le grain s'étant accumulé, tous les agriculteurs de l'Ouest en firent des provendes et inondèrent le marché des bestiaux de l'Est de l'Ontario que nous considérons plus ou moins comme notre propriété et qui nous aide à maintenir la prospérité des agriculteurs de l'Est. Mes souvenirs sont très précis. Ce n'est qu'en 1957, lors de l'accession d'un autre gouvernement au pouvoir, que les choses furent rectifiées dans une certaine mesure. Je crois que même aujourd'hui les agriculteurs considèrent le parti conservateur comme leur ami.

• (3.40 p.m.)

Je me réjouis de ce projet de loi et de la solution qu'il va apporter au problème du séchage du grain dans l'Ouest canadien. Le grain, pour être exporté, doit être sec. S'il n'est pas destiné à l'exportation, il servira de provende, ce qui encombrera le marché déjà surchargé de l'Est canadien. Grâce à nos moyens de transport, la viande de bœuf peut facilement être acheminée de l'Ouest à l'Est.

J'ai dit il y a quelques semaines, et les députés s'en souviendront, que l'Ontario, et en particulier la circonscription d'Huron, comptait un bon nombre de séchoirs qui pourraient servir à sécher une partie du grain si quelqu'un voulait bien coordonner l'opération. Des députés responsables d'en face ont alors dit que, dans l'Ouest, c'était les fonds qui manquaient et non pas les séchoirs. Un homme énergique de ma circonscription a décidé de faire quelque chose et je suis heureux de vous apprendre qu'il a fait transporter un certain nombre de séchoirs de la circonscription d'Huron à la tête des lacs. Il les y a amenés de son propre chef et les a fait

installer à l'extérieur des élévateurs du syndicat du blé de la Saskatchewan et des installations Richardson. Le groupe Richardson avait donné le ton à cet égard, et c'est tout à l'honneur de la libre entreprise.

Ce même homme énergique, qui entreprit d'utiliser les séchoirs de la région du lac Huron, alla à Vancouver s'enquérir de la situation. Il a de l'expérience dans ce genre de travail car les cultivateurs de ma circonscription sèchent une grande quantité de maïs. Ils le font couramment, sauf lorsque le maïs est entreposé en épis. Dans l'Ouest canadien, on le fait rarement. Lorsque les récoltes se font dans des conditions idéales, les cultivateurs de l'Ouest n'ont pas besoin de sécher leurs céréales, mais il y a en ce moment bien au-delà de 200 millions de boisseaux de grain humide dans cette région. Si on ne s'en occupe pas avant la fin du dégel, il s'avariéra ou devra servir comme provende. Nous ne tenons certes pas à ce que se renouvellent les conditions dans lesquelles se trouvait le bétail en 1956 et en 1957.

Une fois à Vancouver, l'homme en question s'est trouvé devant une situation désespérée. Je n'aime pas critiquer la Commission canadienne du blé, car elle a accompli du magnifique travail dans le passé, mais il peut lui arriver comme à tout le monde, je suppose, de se laisser aller à la négligence après avoir reçu force compliments pendant nombre d'années. On sent une immense incompréhension dans l'Ouest canadien, de la part des gens qui devraient s'occuper d'acheminer le grain en direction de Vancouver. Le président de la Commission canadienne du blé, M. McNamara, a laissé entendre à la Chambre, par l'intermédiaire du ministre intéressé, que ce ne sont pas les séchoirs qui font défaut, mais l'argent. Cela n'est pas tout à fait vrai. Les inspecteurs de la Commission des grains ne peuvent se rendre dans chacune des fermes pour s'assurer qu'on ne fait pas sécher le grain trop vite, risquant du même coup de lui faire perdre une partie de ses protéines. Je ne crois pas que M. McNamara ait examiné la situation à fond. C'est à lui et à la Commission qu'il appartient de coordonner les efforts pour acheminer le grain sec de l'Ouest canadien vers la tête des grands Lacs et la ville de Vancouver.

L'homme dont je parlais tout à l'heure s'est rendu compte que les élévateurs et installations d'entreposage à Vancouver étaient remplis à craquer. Il était disposé à faire transporter à Vancouver tous les séchoirs qu'il fallait pour faire sécher le grain. On lui assure les fonds voulus pour couvrir les frais du